



Engins de chantier - Recyclage

Formation + CACES® R.482

Quels que soient vos besoins, nous saurons y répondre en mettant en œuvre tout notre savoir-faire dans le domaine de la conduite en sécurité des engins de chantier



Durée

14.00 Heures
2 Jours



Pré Requis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des engins de chantier
Pour la délivrance du CACES®, la photographie du titulaire est obligatoire



Public Concerné

Mise à jour des compétences

Objectifs :

DEKRA vous propose de :

- Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des engins de chantier, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 02/12/1998),
- Former à la conduite en sécurité permettant de remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, et ainsi obtenir son CACES® R.482 dans la catégorie visée

Le + métier :

Nos prestations relatives à la conduite des engins de chantier, permettent de préparer vos collaborateurs débutants, à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité de la engins de chantier, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 02/12/1998) et à la délivrance du CACES® R.482 pour la catégorie visée.

Contenu

Rex sur les connaissances théoriques (Durée 2h)

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier

Rex sur les savoirs-faire pratiques (Durée 5h)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (option)
- Chargement/déchargement sur porte engins (option)

Tests CACES® conforme à l'annexe 3 de la R.482 (Durée 7h)

- Evaluations théoriques (1h)
- Evaluations pratiques (6h)
- Evaluations IPR opérateur (option) (1h)

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de la grue de chargement utilisée et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, d'un casque de chantier, de gants et d'un vêtement rétro-réfléchissant.



Moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Equipements, matériels, aires d'évolution et installations nécessaires, conformes à l'annexe 4 de la R.482



Modalités d'évaluation

Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM (100 questions)☒
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité



Nous
consulter